



CMAE



UA



PNUE

Distr. générale  
17 juillet 2024Original : anglais  
Anglais et français seulement*Conférence ministérielle africaine sur l'environnement*

**Conférence ministérielle africaine sur l'environnement**  
**Dixième session extraordinaire**  
 Abidjan, 3–6 septembre 2024

## **Mobiliser des financements et des partenariats pour lutter contre la sécheresse, la dégradation des terres et la désertification en Afrique\***

### **Note du secrétariat**

#### **I. Introduction**

1. La présente note étudie le rôle essentiel des financements et des partenariats pour relever les défis interdépendants posés par la sécheresse, la dégradation des terres et la désertification en Afrique. Elle contient une évaluation des divers mécanismes de financement aux niveaux international, régional et national et recense des sources de financement novatrices. La note présente brièvement les modèles de partenariat qui ont été utilisés avec succès pour relever des défis environnementaux. En outre, elle examine les défis et les obstacles empêchant une mise en œuvre efficace et propose des stratégies visant à améliorer les efforts futurs, en soulignant le besoin de cadres institutionnels solides, de transparence, de responsabilité et d'approches inclusives.

#### **II. Contexte**

2. L'Afrique est la région du monde la plus touchée par la désertification et la dégradation des terres, auxquelles elle est particulièrement vulnérable. Environ 45 % de la superficie de l'Afrique est touchée par la désertification, tandis que 55 % de la région est soumise à un risque élevé ou très élevé de dégradation supplémentaire. L'évolution des conditions climatiques aura des incidences directes et indirectes sur la dégradation des terres situées dans des milieux forestiers et agricoles, y compris une augmentation potentielle du stress thermique sur la végétation, une modification de l'humidité des sols disponible, une augmentation de l'érosion des sols par le vent et la pluie, une perte des nutriments présents dans les sols, une salinisation des sols et un déclin général de la végétation et de la biomasse. Parmi les conséquences pour les êtres humains de la dégradation des terres en Afrique figurent une concurrence accrue pour des ressources naturelles rares, la perte de moyens de subsistance, l'abandon de terres, les migrations et les déplacements<sup>1</sup>.

3. À l'exclusion des déserts, environ 43 % de la superficie totale du continent africain est couverte par des zones arides, lesquelles fournissent des moyens de subsistance primordiaux à plus d'un demi-milliard de personnes par l'intermédiaire de services écosystémiques et d'activités économiques essentiels<sup>2</sup>. Cependant, ces zones sont souvent négligées et sous-financées, ce qui entraîne d'importants problèmes, tels que la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse, lesquelles sont accentuées par les changements climatiques et les activités humaines non durables.

\* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

<sup>1</sup> Hermans, K., & McLeman, R. (2021). Climate change, drought, land degradation and migration: exploring the linkages. *Current opinion in environmental sustainability*, 50, 236-244.

<sup>2</sup> <https://thinklandscape.globallandscapesforum.org/52757/restoring-african-drylands-from-within-without-myths/>.

La résolution de ces problèmes suppose des ressources financières et des stratégies de partenariat efficaces, afin de promouvoir la gestion durable des terres et la restauration des écosystèmes et de parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres.

4. La disponibilité de ressources financières suffisantes et prévisibles joue un rôle essentiel dans l'atténuation des effets de la sécheresse, de la dégradation des terres et de la désertification. Les partenaires de développement, les gouvernements et les mécanismes de financement fournissent des ressources financières aux initiatives visant à renforcer la résilience, à conserver la biodiversité et à améliorer les moyens de subsistance. Il est établi que les engagements en matière de dégradation des terres, de désertification et de sécheresse pris à l'échelle mondiale par l'intermédiaire d'organisations telles que le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat donnent lieu à des perspectives de financement cruciales à grande échelle.

5. Les partenariats sont essentiels pour mobiliser les ressources et les compétences des différentes parties prenantes, y compris les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les communautés locales et le secteur privé. Les politiques habilitantes, les subventions et les incitations fiscales encouragent le secteur privé à investir dans les projets de restauration des terres. Les efforts de collaboration permettent l'échange des connaissances, des technologies et des meilleures pratiques, améliorant ainsi la transposition à grande échelle et l'efficacité des interventions. Ces partenariats favorisent le déroulement de processus de prise de décisions inclusifs qui tiennent compte des connaissances locales et des besoins des communautés, améliorant ainsi la résilience des écosystèmes et le bien-être socioéconomique.

6. Malgré l'importance des ressources financières et des partenariats, plusieurs problèmes continuent d'entraver la mise en œuvre de solutions efficaces en Afrique. Il s'agit notamment de l'insuffisance et de l'imprévisibilité des sources de financement, ainsi que de l'accès limité au financement. Par ailleurs, la rentabilité des investissements en matière de gestion des terres n'est pas pleinement comprise, ce qui empêche le secteur privé d'investir dans ce domaine. En outre, l'insuffisance des données et des systèmes de suivi entrave l'évaluation de l'incidence des projets et la communication d'informations à ce sujet, ainsi que l'éventuelle transposition à plus grande échelle des interventions réussies<sup>3</sup>.

7. Pour relever ces défis, il est essentiel de renforcer les cadres institutionnels, d'améliorer les structures de gouvernance et d'accroître la transparence et la responsabilité en matière de gestion financière. Il importe d'investir dans des programmes de renforcement des capacités qui donnent aux communautés et aux institutions locales les moyens d'agir, afin de faire face aux effets à long terme et de promouvoir des pratiques de gestion évolutive.

8. En outre, en sollicitant des engagements financiers auprès de partenaires, de gouvernements, du secteur privé et de mécanismes de financement novateurs et en promouvant les partenariats de collaboration entre diverses parties prenantes, l'Afrique peut renforcer sa résilience face aux défis environnementaux. Des efforts efficaces visant à promouvoir la gestion durable des terres et la restauration des écosystèmes et à parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres permettraient à l'Afrique d'atteindre les objectifs de développement durable, de conserver la biodiversité et d'atténuer les effets de la dégradation des terres et de la sécheresse.

### **III. Incidences socioéconomiques de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse en Afrique**

9. En Afrique, la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse posent des problèmes considérables en raison des graves répercussions qu'elles ont sur les terres, la végétation et les ressources en eau du continent<sup>4</sup>. La désertification, particulièrement présente dans des régions comme le Sahel en raison de l'aridité des conditions et de la faiblesse des précipitations, étend les zones désertiques, ce qui aggrave la dégradation de l'environnement. Environ 65 % des terres arables d'Afrique présentent une dégradation, ce qui se traduit par une érosion des sols, un épuisement des nutriments et une perte de la couverture végétale<sup>5</sup>.

<sup>3</sup> Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (2021). Food, feed, and fiber: Desertification and drought day. Extrait de [https://www.thegef.org/sites/default/files/documents/2024-04/GEF\\_in\\_Africa\\_2024\\_FR.pdf](https://www.thegef.org/sites/default/files/documents/2024-04/GEF_in_Africa_2024_FR.pdf).

<sup>4</sup> Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, 1954 UNTS 3 [UNCCD], art.1.

<sup>5</sup> <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2022-06/2021GC-REDAnnualReport.pdf> (undp.org).

10. Ces problèmes sont exacerbés par des facteurs naturels et humains<sup>6</sup>. Les changements climatiques et la variabilité du climat jouent un rôle central en modifiant les régimes de précipitations et en augmentant les températures, ce qui a pour effet d'intensifier les sécheresses et de prolonger les périodes de sécheresse. Cette situation accentue la pénurie d'eau et réduit la productivité agricole, accroissant davantage l'insécurité alimentaire et exacerbant les difficultés économiques.

11. La sécheresse, la dégradation des terres et la désertification sur le continent africain ont eu des conséquences marquantes et d'importantes répercussions économiques. Selon les données de l'International Disaster Database, les épisodes de sécheresse survenus entre 1950 et 2021 ont touché près d'un demi-milliard de personnes en Afrique. Au cours des 50 dernières années, les pertes économiques imputables aux risques liés à la sécheresse se sont élevées à plus de 70 milliards de dollars des États-Unis (Organisation météorologique mondiale, 2022). De telles données soulignent le besoin urgent de mettre en place des stratégies efficaces pour relever ces défis environnementaux<sup>7,8</sup>.

12. Les conséquences socioéconomiques sont importantes. Les pays subissent des pertes considérables liées à la dégradation des terres. Ces pertes découlent notamment de la diminution des rendements agricoles, de l'augmentation des dépenses de santé en raison des effets sur la santé environnementale et de la baisse du potentiel touristique des zones touchées. Par ailleurs, les paysages dégradés ont une résilience moindre aux conséquences des changements climatiques telles que les inondations et les tempêtes, ce qui aggrave les défis auxquels font face les communautés déjà en prise avec des environnements dégradés<sup>9</sup>.

13. Selon un rapport complémentaire du Programme des Nations Unies pour l'environnement intitulé *L'économie de la dégradation des terres en Afrique*, la valeur actuelle du coût de l'inaction mesurée en termes de valeur de la perte des cultures céréalières due à l'appauvrissement des sols induit par l'érosion et l'épuisement des nutriments au cours des 15 prochaines années (2016–2030) s'élève à environ 4 600 milliards de dollars des États-Unis en parité de pouvoir d'achat, la valeur annuelle s'établissant à 286 milliards de dollars des États-Unis en parité de pouvoir d'achat (127 milliards de dollars des États-Unis par an, en dollar constant de 2011), ce qui équivaut à environ 12,3 % du PIB des 42 pays considérés dans l'étude. Or, la prise de mesures d'investissement dans des pratiques de gestion durable des terres ne coûterait qu'environ 344 milliards de dollars des États-Unis en parité de pouvoir d'achat au cours des 15 prochaines années, le coût annuel d'une telle action s'établissant à environ 9,4 milliards de dollars des États-Unis, soit 1,15 % du PIB de 42 pays du continent. Il convient de noter que les avantages découlant de la prise de mesures, selon les estimations tirées des données de l'Aperçu mondial des approches et technologies de conservation (WOCAT) relatives aux dépenses en capital et aux dépenses de fonctionnement en matière de gestion durable des terres en Afrique, sont presque sept fois supérieurs au coût de l'inaction. En d'autres termes, l'Afrique pourrait générer environ 2 830 milliards de dollars des États-Unis en parité de pouvoir d'achat (soit environ 71,8 milliards de dollars des États-Unis par an) si tous les pays prenaient des mesures contre l'érosion des sols, laquelle entraîne la perte de nutriments dans les zones arables utilisées pour la production de céréales, en investissant dans des interventions visant la gestion durable des terres<sup>10</sup>.

14. L'Afrique aura besoin d'investissements annuels considérables se chiffrant en milliards de dollars pour lutter contre la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse. Récemment, dans le cadre d'initiatives telles que l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel, entre 8 et 14 milliards de dollars des États-Unis ont été dépensés aux fins de la restauration des terres, ce qui souligne le besoin d'un financement global.

15. Afin de relever ces défis interdépendants, il faut adopter des approches intégrées et durables en matière de gestion des terres et d'adaptation aux changements climatiques, en accordant la priorité aux pratiques durables de gestion des terres, à la restauration des écosystèmes et au renforcement

<sup>6</sup> Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, "Land Degradation Neutrality", accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.unccd.int/land-and-life/land-degradation-neutrality/ldn-principles>.

<sup>7</sup> <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/issues/environment/srenvironment/SR-Environment-PolicyBrief4-executive-summary.pdf> (ohchr.org).

<sup>8</sup> Land and environmental degradation and desertification in Africa (fao.org).

<sup>9</sup> Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, Rapport d'évaluation thématique sur la dégradation et la restauration des terres (2018) [IPBES 2018].

<sup>10</sup> ELD Initiative et PNUE (2015). L'économie de la dégradation des terres en Afrique : Les bénéfices de l'action l'emportent sur les coûts.

Consultable à l'adresse suivante : [https://www.eld-initiative.org/fileadmin/ELD\\_Filter\\_Tool/Publication\\_The\\_Economics\\_of\\_Land\\_Degradation\\_in\\_Africa\\_Reviewed/ELD-unep-report\\_french\\_03\\_screen\\_72dpi.pdf](https://www.eld-initiative.org/fileadmin/ELD_Filter_Tool/Publication_The_Economics_of_Land_Degradation_in_Africa_Reviewed/ELD-unep-report_french_03_screen_72dpi.pdf).

de la résilience<sup>11</sup>. La coopération internationale et les investissements en matière d'agriculture intelligente face au climat, d'amélioration de la gestion de l'eau et de conservation de la biodiversité sont essentiels pour atténuer les incidences socioéconomiques et environnementales considérables de la sécheresse, de la dégradation des terres et de la désertification dans toute l'Afrique.

#### **IV. Mécanismes de financement pour lutter contre la dégradation des terres et la désertification et atténuer la sécheresse**

16. Les investissements visant la neutralité en matière de dégradation des terres et la restauration des écosystèmes sont non seulement cruciaux pour l'environnement, mais également économiquement avantageux. L'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains estime qu'un investissement initial de 2 milliards de dollars des États-Unis dans des organisations locales africaines, des entreprises et des projets menés par les gouvernements pourrait entraîner d'autres investissements d'un montant total de 15 milliards de dollars des États-Unis.<sup>12,13</sup> Une telle impulsion financière devrait permettre de restaurer 20 millions d'hectares de terres d'ici 2026, générant des bénéfices d'une valeur de 135 milliards de dollars des États-Unis pour environ 40 millions de personnes (Hess, 2021). En outre, dans le contexte de l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel, chaque dollar investi dans la restauration des terres rapporte en moyenne 1,2 dollar des États-Unis, les rendements allant de 1,1 à 4,4 dollars des États-Unis selon les scénarios. On estime qu'il faudrait au maximum 10 ans pour que ces activités de restauration des terres atteignent le seuil de rentabilité d'un point de vue social, en tenant compte des avantages écosystémiques à la fois marchands et non marchands<sup>14</sup>.

17. La Banque mondiale, en tant que cheffe de file du financement du développement, consacre des ressources importantes à la promotion d'une gestion durable des terres<sup>15</sup>. Elle joue un rôle crucial dans la lutte contre la dégradation des terres, la sécheresse et la désertification à l'échelle mondiale, en ciblant l'octroi de financements à des conditions favorables pour appuyer des projets qui améliorent la productivité agricole au moyen de la conservation des sols, de la gestion des bassins versants, de l'agroforesterie et de pratiques d'utilisation durable des terres. Des initiatives régionales viennent compléter ces efforts, lesquelles sont menées par des organisations telles que la Banque africaine de développement, ainsi que par des mécanismes de financement nationaux à l'appui de pratiques de gestion durable des terres. Parallèlement, le Fonds pour l'environnement mondial soutient le cofinancement de projets portant sur des questions environnementales mondiales, tels que le Strategic Investment Program for Sustainable Land Management in Sub-Saharan Africa (Programme d'investissement stratégique pour la gestion durable des terres en Afrique subsaharienne), qui renforce les pratiques de gestion durable des terres par l'intermédiaire de partenariats et de collaborations financières.

18. Le Fonds monétaire international vient également compléter ces efforts en donnant des conseils aux pays membres sur les politiques économiques qui favorisent la croissance et le développement durables. Bien qu'il ne participe qu'indirectement au traitement des questions liées à l'environnement et à la gestion des terres, le Fonds monétaire international influence ces secteurs par l'intermédiaire de conseils sur les politiques à adopter à l'appui de réformes économiques favorables aux pratiques durables<sup>16</sup>.

19. Les financements provenant du Fonds pour l'environnement mondial permettent de renforcer la résilience mondiale face à la dégradation des terres. Les organismes et partenaires d'exécution

<sup>11</sup> Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique : *The Invisible Frontline* (2014), [UNCCD Desertification] p.1.

<sup>12</sup> Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFR100) | Institut des ressources mondiales (wri.org).

<sup>13</sup> Enabling forest landscape restoration in Africa (giz.de).

<sup>14</sup> Mirzabaev, A., Sacande, M., Motlagh, F., Shyrokaya, A., & Martucci, A. (2022). Economic efficiency and targeting of the African Great Green Wall. *Nature Sustainability*, 5(1), 17-25.

<sup>15</sup> Banque mondiale. 2006. *Sustainable Land Management: Challenges, Opportunities and Tradeoffs*. International Bank for Reconstruction and Development/The World Bank, Washington, DC.

<sup>16</sup> *From Ambition to Execution: Policies in Support of Sustainable Development Goals* ; par Stefania Fabrizio, Rodrigo Garcia-Verdu, Catherine Pattillo, Adrian Peralta-Alva, Andrea Presbitero, Baoping Shang, Geneviève Verdier, Marie-Therese Camilleri, Kazuaki Washimi, Lisa Kolovich, Monique Newiak, Martin Cihak, Inci Otker, Felipe Zanna et Carol Baker ; IMF Staff Discussion Notes 15/18 ; septembre 2015.

du Fonds pour l'environnement mondial mobilisent des ressources, fournissent une expertise technique et mettent en œuvre des initiatives promouvant des pratiques de gestion durable des terres.

20. Au niveau régional, la Banque africaine de développement joue un rôle central en Afrique en finançant des initiatives qui intègrent la gestion durable des terres à des stratégies de développement agricole plus larges. Ces initiatives englobent la gestion des bassins versants, la conservation des sols, l'agroforesterie et les pratiques agricoles durables visant à renforcer la sécurité alimentaire, à améliorer les moyens de subsistance et à garantir la durabilité de l'environnement sur l'ensemble du continent.

21. Au niveau national, les gouvernements allouent des ressources et conçoivent des cadres stratégiques donnant la priorité à une gestion durable des terres. Ces cadres comprennent des mesures réglementaires et incitatives et des allocations budgétaires à l'appui d'activités telles que la remise en état des terres, la gestion de l'eau, les actions climatiques, le développement des infrastructures et le renforcement des capacités. En créant un environnement favorable, les gouvernements appuient la mise en œuvre et le maintien de pratiques de gestion durable des terres qui atténuent la dégradation des terres et renforcent la résilience des écosystèmes.

22. Les mécanismes de financement novateurs, tels que les systèmes de paiement pour services liés aux écosystèmes, les obligations vertes, les marchés du carbone, les crédits en faveur de la biodiversité, le financement mixte et la conversion de dettes en mesures en faveur de la nature fournissent un appui supplémentaire en incitant les propriétaires fonciers et les communautés à adopter des pratiques visant à restaurer et maintenir les services écosystémiques. Les systèmes de paiement pour services liés aux écosystèmes rémunèrent les propriétaires fonciers pour les avantages environnementaux que fournissent leurs terres, tels que le stockage du carbone et la conservation de la biodiversité, alignant ainsi les incitations économiques sur les objectifs environnementaux et favorisant la durabilité à long terme.

23. Le Fonds vert pour le climat est le premier fonds climatique au monde. Il a pour mission d'aider les pays en développement à augmenter leurs objectifs en matière de contributions déterminées au niveau national et à s'acquitter de celles-ci, en vue de s'engager sur la voie d'une résilience face aux changements climatiques et d'un développement à faibles émissions. Sur les 503 projets approuvés à ce jour, 104 sont situés en Afrique, pour un montant total de 5,29 milliards de dollars des États-Unis<sup>17</sup>. Bien que ces projets couvrent un large éventail de questions, la majorité d'entre eux visent, d'une manière ou d'une autre, à avoir une incidence sur les terres.

24. Le Fonds pour l'adaptation, créé dans le cadre du Protocole de Kyoto, finance des projets et des programmes qui aident les communautés vulnérables des pays en développement à s'adapter aux changements climatiques. En Afrique, le Fonds pour l'adaptation a engagé plus de 200 millions de dollars des États-Unis au titre de 38 projets, lesquels bénéficient à des millions de personnes en renforçant la résilience et les capacités d'adaptation aux changements climatiques. Sous l'égide du Fonds pour l'adaptation, le mécanisme pour un développement propre permet aux pays industrialisés d'investir dans des projets de réduction des émissions dans les pays en développement, afin d'atteindre leurs propres objectifs de réduction des émissions. En Afrique, le mécanisme pour un développement propre a enregistré plus de 1 600 projets, permettant une réduction des émissions de plus de 480 millions de tonnes métriques d'équivalent CO<sub>2</sub>. Ces mécanismes concourent à promouvoir un développement durable et à réduire les émissions de gaz à effet de serre, en fournissant un appui essentiel aux initiatives visant l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ces derniers.

25. La création du Fonds pour la neutralité en termes de dégradation des terres est une mesure dont il convient de se féliciter. Tandis que sa mise en place est en cours de finalisation, il est nécessaire d'accélérer la mise en œuvre opérationnelle du fonds, de donner un degré de priorité élevé aux investissements en faveur des pays africains, notamment le financement de préinvestissements pour élaborer des projets pouvant bénéficier de concours financiers, et de renforcer les capacités nationales requises, y compris la capacité des pays africains à surveiller la dégradation des terres et à faire rapport sur celle-ci<sup>18</sup>. Le renforcement des capacités à cet égard aiderait les décideurs à déterminer les possibilités importantes pour la conservation, la réhabilitation, la remise en état et la gestion durable des ressources foncières.

26. Il conviendrait de rechercher des sources de financement supplémentaires en vue d'élargir la base de financement disponible pour le Fonds pour la neutralité en termes de dégradation des terres

<sup>17</sup> <https://www.greenclimate.fund/projects/dashboard>.

<sup>18</sup> Quatrini, S., & Crossman, N. D. (2018). Most finance to halt desertification also benefits multiple ecosystem services: a key to unlock investments in Land Degradation Neutrality. *Ecosystem services*, 31, 265-277.

et ainsi contribuer à la réalisation de la plupart des objectifs de développement durable.

Le Fonds pour la neutralité en termes de dégradation des terres est structuré sous la forme d'un fonds à plusieurs niveaux, conçu comme un partenariat public-privé aux fins d'un financement mixte. Il complètera et élargira les instruments financiers et les fonds existants pour la gestion durable et la réhabilitation des terres en fournissant des moyens de financement qui, autrement, ne seraient pas disponibles sur le marché. Par exemple, les 11 États membres de l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel étudient la création éventuelle d'un mécanisme de financement régional, appelé « Fonds carbone », qui investirait dans des projets promouvant la gestion durable des terres, la séquestration du carbone et la résilience à la sécheresse, tant à grande échelle qu'à l'échelle des petits exploitants. Ce mécanisme étant encore au stade de proposition, d'autres régions souhaiteront peut-être envisager d'entreprendre une démarche de ce type afin d'appuyer les efforts des pays ayant adhéré à l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel.

27. La sécheresse, la dégradation des terres et la désertification, en particulier dans le contexte des changements climatiques, ne s'arrêtent pas aux frontières nationales. Il est donc important que des démarches et programmes régionaux soient encouragés et financés dans le cadre de mécanismes de financement, notamment le Fonds mondial pour le climat et le nouveau Fonds pour la neutralité en termes de dégradation des terres. À cette fin, les États membres doivent travailler ensemble par l'intermédiaire des communautés économiques régionales et des partenaires de développement. Dans ce cadre, les pays devraient prévoir un cofinancement qui compléterait les fonds mondiaux.

28. L'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel, qui présente un modèle de financement réussi en Afrique, comprend une planification et une budgétisation globales afin d'atteindre ses objectifs ambitieux. Cette initiative représente un effort sans précédent de lutte contre la désertification et la dégradation des terres dans la région vulnérable du Sahel en Afrique. Ce projet ambitieux est soutenu par un cadre de financement solide associant un financement international, un appui gouvernemental et la participation active des communautés intéressées. Les partenariats internationaux avec des organisations telles que le Fonds pour l'environnement mondial et la Banque mondiale donnent accès à des ressources financières et à une expertise technique cruciales. Les Gouvernements sénégalais, nigérian et éthiopien contribuent financièrement à faire de l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel une priorité au sein des programmes de développement nationaux.

29. Pour conclure, les efforts menés dans le cadre du financement international, d'initiatives régionales, de stratégies nationales et de mécanismes de financement novateurs se conjuguent en une approche à multiples facettes pour relever les défis posés par la dégradation des terres, la sécheresse et la désertification. Ces efforts coordonnés permettent non seulement de renforcer la résilience des écosystèmes, mais également d'améliorer les moyens de subsistance et d'assurer un avenir durable aux générations futures.

## **V. Partenariats pour lutter contre la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse**

30. Les partenariats sont essentiels pour relever les défis à multiples facettes posés par la dégradation des terres, la sécheresse et la désertification à l'échelle mondiale. Ces partenariats comprennent des initiatives multilatérales menées par des organisations telles que le système des Nations Unies et des collaborations régionales facilitées par des organismes tels que l'Union africaine. En outre, les accords bilatéraux entre les pays, les partenariats public-privé et la participation active des organisations non gouvernementales et de la société civile contribuent grandement à promouvoir des pratiques de gestion durable des terres et à renforcer la résilience face à la dégradation de l'environnement. Ces partenariats rassemblent diverses parties prenantes, mobilisent des ressources et promeuvent des approches novatrices en matière de gestion durable des terres.

31. La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, sert de plateforme essentielle pour des partenariats multilatéraux visant à lutter contre la désertification et la dégradation des terres dans le monde entier. La Convention opère par l'intermédiaire d'activités de sensibilisation et d'assistance technique et financière menées auprès des pays membres. Elle préconise l'adoption de stratégies favorisant la gestion durable des terres, fournit une expertise technique en vue de l'élaboration de programmes d'action nationaux et appuie des projets visant à améliorer la productivité des terres et la résilience face aux conséquences des changements climatiques.

32. Parallèlement, les structures de l'Union africaine, par l'intermédiaire d'initiatives telles que l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, jouent un rôle crucial dans la promotion d'un développement durable en Afrique. L'Agenda 2063 intègre des pratiques de gestion durable des terres à des stratégies de développement plus larges visant à assurer la croissance économique, l'inclusion sociale et la durabilité environnementale. Il met l'accent sur le renforcement de la résilience face aux conséquences des changements climatiques en promouvant une agriculture durable, en améliorant la gestion de l'eau et en restaurant les terres dégradées. L'Union africaine promeut la coopération régionale entre les pays africains, afin qu'ils échangent leurs connaissances et partagent leurs ressources pour lutter efficacement contre la dégradation des terres.
33. Le Programme d'action panafricain sur la restauration des écosystèmes, placé sous la houlette de l'Union africaine, est mis en œuvre par tous les États membres africains. Le Programme prévoit des mesures de politique générale, des actions stratégiques, des mécanismes de coopération et des interventions sur le terrain pour faire progresser la restauration des terres et des écosystèmes en Afrique. Compte tenu de l'ampleur de la dégradation des terres et des écosystèmes en Afrique, une réponse urgente et globale est nécessaire. D'ici à 2030, le Programme d'action panafricain vise à restaurer plus de 200 millions d'hectares d'habitat, en renforçant les initiatives existantes telles que l'AFR100.
34. La Conférence ministérielle africaine sur l'environnement constitue une plateforme essentielle pour établir des partenariats, faciliter le dialogue et coordonner les efforts entre les pays africains, en vue de relever les défis environnementaux. Elle permet aux pays de collaborer au sujet des pratiques de gestion durable des terres, d'échanger des solutions innovantes et de plaider en faveur de politiques environnementales à l'appui des objectifs de développement durable.
35. Les partenariats bilatéraux entre les pays africains et les partenaires de développement sont indispensables pour appuyer les efforts de lutte contre la dégradation des terres et la désertification. Ces partenariats facilitent l'échange des connaissances et la fourniture d'une assistance technique et financière en vue de renforcer les capacités locales pour la mise en œuvre de pratiques durables. Les partenaires de développement fournissent souvent une assistance financière et technique aux nations africaines, en promouvant une agriculture durable, en préservant les ressources naturelles et en améliorant les moyens de subsistance des populations rurales.
36. Les partenariats public-privé mobilisent les investissements, l'innovation et l'expertise provenant du secteur privé pour intensifier les efforts de gestion durable et de restauration des terres. Ces partenariats comprennent des investissements du secteur privé dans des projets d'agriculture durable, d'écotourisme et de sources d'énergie renouvelables favorisant la durabilité environnementale et contribuant à la restauration des terres. Ils facilitent le transfert de technologies et le partage des risques entre les secteurs public et privé, en promouvant des projets à grande échelle visant à restaurer les terres dégradées et à renforcer les services écosystémiques.
37. Par ailleurs, les organisations de la société civile jouent un rôle crucial dans la promotion de pratiques durables, la mobilisation de ressources et la mise en œuvre de projets faisant participer les communautés locales pour lutter contre la dégradation des terres. Elles sensibilisent à l'importance d'une gestion durable des terres, plaident en faveur d'une réforme des politiques et mettent en œuvre des projets axés sur la conservation des sols, l'agroforesterie, la gestion des bassins versants et la conservation de la biodiversité. Les organisations de la société civile fournissent également des services de renforcement des capacités et d'assistance technique, en vue de permettre aux communautés locales et aux parties prenantes d'adopter des pratiques de gestion durable des terres.
38. La participation des communautés locales conditionne la réussite de l'initiative. Celles-ci participent activement aux processus de prise de décisions et mettent en œuvre des pratiques de gestion durable des terres. Cette approche renforce l'efficacité des efforts de restauration de l'environnement et profite directement aux communautés en améliorant leurs moyens de subsistance et la résilience des écosystèmes. En faisant participer les communautés aux activités de plantation d'arbres, de conservation des sols et de gestion de l'eau, l'initiative favorise la durabilité des résultats et leur appropriation par ces mêmes communautés. L'association des connaissances locales à l'expertise mondiale constitue un autre point fort permettant une adaptation aux contextes locaux de l'application des meilleures pratiques internationales en matière de développement durable et de restauration des écosystèmes. La mobilisation réussie des parties prenantes dans le cadre de l'initiative, qu'il s'agisse de gouvernements, d'organisations internationales ou de communautés locales, souligne le rôle de cette dernière dans la lutte contre la désertification, la restauration des terres dégradées et la promotion d'un développement durable au Sahel.

## **VI. Défis et obstacles empêchant une mise en œuvre efficace des mécanismes de financement et des partenariats**

39. Remédier aux défis et obstacles entravant l'efficacité des financements et des partenariats dans le cadre d'initiatives environnementales, telles que les projets de restauration des terres, suppose de surmonter plusieurs difficultés majeures. Les contraintes financières constituent un défi fondamental, l'obtention d'un financement suffisant dans le cadre d'initiatives telles que la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel et d'autres programmes de gestion durable des terres en Afrique étant souvent entravée par des ressources financières limitées et des priorités concurrentes en matière de développement.

40. Les gouvernements doivent prendre des décisions difficiles lorsqu'il s'agit de répartir les fonds entre les services sociaux, les infrastructures et les efforts de conservation de l'environnement. Malgré l'appui fourni par des organisations internationales telles que le Fonds pour l'environnement mondial et la Banque mondiale, le maintien à long terme d'un financement demeure incertain. Les ralentissements économiques ou la modification des priorités mondiales peuvent avoir une incidence sur les engagements pris par les donateurs, ce qui complique la planification financière et la continuité des projets.

41. Les problèmes de gouvernance constituent également des obstacles importants, car ils nuisent à la gestion transparente et responsable des fonds alloués aux initiatives environnementales. Des problèmes tels que la corruption, l'instabilité politique et les incohérences stratégiques peuvent détourner les fonds destinés aux efforts de conservation ou perturber la continuité et l'application des stratégies. Pour résoudre les problèmes de gouvernance, il faut disposer de cadres réglementaires solides et de mécanismes de surveillance réactifs, afin de veiller à ce que les fonds soient utilisés de manière efficace et transparente.

42. Une coordination efficace des diverses parties prenantes est cruciale mais difficile à mettre en œuvre dans les initiatives auxquelles participent de multiples acteurs aux intérêts et objectifs variés. L'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel illustre bien cette complexité par son vaste réseau rassemblant des organisations internationales, des gouvernements, des communautés locales et des organisations de la société civile. La coordination des efforts menés dans différents secteurs, tels que l'environnement, l'agriculture, la finance et le développement local, suppose une communication solide, une compréhension mutuelle et des mécanismes de collaboration. Les parties prenantes affichent souvent des priorités et des approches divergentes, ce qui rend difficile leur alignement. L'instauration de la confiance entre les parties prenantes par l'intermédiaire de processus de prise de décisions inclusifs, de consultations régulières et de partenariats structurés est essentielle pour maintenir l'élan et veiller à la réussite du projet. Il importe de noter qu'une approche globale est indispensable pour remédier aux défis et obstacles entravant l'efficacité des financements et des partenariats dans le cadre d'initiatives environnementales. Afin de surmonter les contraintes financières, il faut diversifier les sources de financement et veiller à la prise d'engagements à long terme par les donateurs internationaux et les gouvernements.

## **VII. Stratégies visant à améliorer le financement et les partenariats**

43. Si le rôle essentiel des ressources financières dans la lutte contre la sécheresse, la dégradation des terres et la désertification est une évidence, peu de moyens sont en réalité mis à disposition à cette fin. Cela tend à indiquer l'existence d'obstacles à surmonter pour débloquer et mobiliser des financements. Il se peut que cela traduise le besoin de présenter, dans le cadre des dossiers de décision ou d'investissement, des argumentaires facilement compréhensibles par les décideurs, notamment celles et ceux qui sont responsables de la planification financière et des finances au niveau national. Un tel argumentaire comprendrait des analyses économiques fondées sur des données nationales faisant état des contributions au PIB de chaque pays attribuable aux investissements dans la gestion durable et la restauration des terres, ainsi que du coût résultant de la prise de mesures par rapport à celui de l'inaction. Les travaux de fond à cette fin ont été réalisés par l'initiative sur l'économie de la dégradation des terres (ELD), par exemple dans le cadre du rapport sur l'Afrique publié en 2015 par le PNUE et l'ELD, ainsi que des études de cas menées actuellement au Bénin, au Botswana, au Burkina Faso, au Cameroun, en Éthiopie, au Ghana, au Kenya et au Mali. Un argumentaire convaincant supposerait également que les bureaux nationaux de statistique se rallient à la cause et fassent fond sur la prise de conscience et l'élan suscités par la Déclaration de Gaborone sur le développement durable en Afrique, qui a depuis connu une accélération par l'intermédiaire du Système de comptabilité environnementale et économique approuvé par la Division de statistique. Le Système de comptabilité environnementale et économique a mis au point une méthodologie et un cadre incluant des comptes fonciers.



44. La lutte contre la sécheresse, la dégradation des terres et la désertification impose l'adoption d'une approche multidimensionnelle et intersectorielle. Il s'ensuit que la coordination des efforts est indispensable pour atteindre cet objectif. Cela signifie que les efforts déployés pour lutter contre la sécheresse, la dégradation des terres et la désertification doivent également être alignés sur les mécanismes de financement relevant d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, notamment le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat. Il s'agit également d'établir un lien entre les différents processus existants, tels que la neutralité en matière de dégradation des terres (dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique), les contributions déterminées au niveau national (dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) et les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique).

45. Le financement par le secteur privé n'a pas encore atteint son plein potentiel dans la région de l'Afrique. Pour développer ce flux de financement, il faudra remédier aux facteurs de risque associés aux projets de gestion durable et de restauration des terres par la prise de mesures en amont, telles que des facilités en matière de capital d'amorçage qui tiennent compte des risques et ouvrent la voie à l'élaboration de projets pouvant être financés et soutenus par divers fonds, tels que les fonds de pension. Plusieurs mécanismes de capital d'amorçage couronnés de succès peuvent fournir des enseignements sur la manière de développer cette approche. Cette idée s'applique également à d'autres dispositifs de financement tels que les obligations vertes, les marchés du carbone, les crédits en faveur de la biodiversité, etc., qui connaîtraient une accélération grâce à des initiatives ou dispositifs de financement mixte.

46. Le Programme d'action panafricain sur la restauration des écosystèmes présente une stratégie cohérente de lutte contre la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse en Afrique en associant la mobilisation de ressources nationales, des mécanismes de financement novateurs, des sources de financement externes et une mobilisation renforcée du secteur privé. En intégrant la restauration des écosystèmes aux stratégies nationales et en mobilisant des partenariats de collaboration avec les secteurs public et privé et des organisations internationales, le Programme vise à atténuer les problèmes créés par des ressources financières limitées, une participation insuffisante du secteur privé et les obstacles à la coordination, favorisant ainsi un développement durable sur l'ensemble du continent.

47. Afin de s'attaquer efficacement aux problèmes complexes posés par la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse en Afrique, le Programme d'action panafricain met l'accent sur une approche à plusieurs volets. Celle-ci comprend des mécanismes de financement solides tels que la mobilisation de ressources nationales et des outils de financement novateurs, ainsi que des partenariats stratégiques avec des entités publiques-privées et des organisations internationales. En intensifiant les efforts de renforcement des capacités et l'échange de connaissances entre les États membres, ainsi qu'en envisageant des solutions de financement novatrices telles que le paiement pour services liés aux écosystèmes, le Programme s'efforce de surmonter les obstacles existants et d'ouvrir la voie à la gestion durable et à la restauration des écosystèmes dans toute la région.

48. Pour améliorer le financement et les partenariats dans le domaine de la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, il importe d'adopter des approches stratégiques ciblant la création d'un environnement favorable, le renforcement des cadres institutionnels, l'amélioration de la transparence et de la responsabilité et la promotion d'une participation inclusive.

49. Tout d'abord, il est essentiel de faire preuve d'ambition et de mobiliser des ressources. Il faudrait encourager les pays africains à fixer des objectifs ambitieux, afin de mobiliser davantage de ressources financières pour lutter contre la dégradation des terres et promouvoir une gestion durable des terres. Il s'agit de plaider en faveur d'un appui international plus important et de mécanismes de financement novateurs, tels que les obligations vertes, les fonds climatiques et les partenariats public-privé, afin d'obtenir des fonds supplémentaires pour les projets environnementaux.

50. Le renforcement des cadres institutionnels est crucial dans ce contexte. Cela suppose la mise en place de structures de gouvernance solides et le renforcement des capacités des organismes gouvernementaux et des institutions concernées. De tels efforts permettraient d'améliorer la gestion des fonds environnementaux, la mise en œuvre des stratégies et la coordination des initiatives multipartites.

51. L'alignement des stratégies et la fourniture d'une impulsion sont également essentiels. L'alignement des stratégies nationales sur les cadres internationaux favorise la mobilisation du secteur privé et permet la prise en compte des considérations environnementales dans les programmes de développement nationaux. La promotion d'une impulsion vigoureuse et de cadres réglementaires favorables permettrait de faire progresser de telles stratégies et de garantir la réalisation des objectifs de durabilité environnementale.

52. Il est primordial de favoriser les approches inclusives et participatives. La participation des communautés locales et des parties prenantes aux processus de prise de décisions permet de veiller à ce que les projets correspondent aux besoins locaux, tiennent compte des connaissances traditionnelles et répondent aux priorités des communautés. Dans des pays comme l'Éthiopie et l'Eswatini, la gestion des ressources naturelles à l'échelon local est essentielle. En faisant participer les communautés locales aux phases de planification, de mise en œuvre et de suivi des projets, ces derniers gagnent en pertinence et permettent aux communautés de se les approprier. Les partenariats avec les organisations de la société civile et les autorités locales favorisent également la collaboration et le partage des responsabilités dans la réalisation des objectifs environnementaux.

53. Il est également indispensable de renforcer la collaboration et l'optimisation des ressources à l'échelle régionale. En donnant la priorité aux initiatives conjointes et à la coopération transfrontière, il est possible de maximiser l'incidence des efforts de gestion durable des terres, en allouant au mieux les ressources et en échangeant les meilleures pratiques. Le fait d'encourager les pays à renforcer collectivement leur résilience face aux conséquences des changements climatiques au moyen d'une collaboration régionale permettrait d'intensifier ces efforts.

54. Outre ces mesures, le renforcement des capacités et l'assistance technique sont d'une importance capitale. Le renforcement des capacités nationales à mettre en œuvre les pratiques de gestion durable des terres au moyen d'investissements en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique est essentiel. L'accès à la recherche scientifique, aux plateformes d'échange des connaissances et à l'assistance technique favoriserait la prise de décisions fondées sur des données probantes et la mise en œuvre des projets. En outre, il est crucial de renforcer les capacités des organismes gouvernementaux et des institutions concernées à améliorer la gestion des fonds environnementaux et la coordination des initiatives multipartites. Il importe de cibler l'amélioration des procédures administratives et la formation du personnel pour veiller à l'efficacité de la gestion financière.

55. Les recommandations et engagements stratégiques concrets adoptés lors de sessions extraordinaires et de conférences constituent une autre étape importante. Les pays devraient s'engager à accroître leur soutien financier et à renforcer les partenariats en faveur d'une gestion durable des terres. La création de fonds nationaux dédiés à la restauration des terres et l'intégration de pratiques durables dans tous les secteurs contribueraient à appuyer de tels efforts.

56. Il est indispensable de promouvoir des partenariats solides entre les gouvernements, les organisations internationales, la société civile, le milieu universitaire et le secteur privé en vue d'élaborer des projets et des initiatives efficaces pour lutter contre la dégradation des terres et renforcer la résilience des écosystèmes. La participation des communautés locales et des parties prenantes aux processus de prise de décisions permettrait de veiller à ce que les projets correspondent aux besoins locaux, tiennent compte des connaissances traditionnelles et répondent aux priorités des communautés. Les partenariats avec les organisations de la société civile et les autorités locales favoriseraient également la collaboration et le partage des responsabilités dans la réalisation des objectifs environnementaux.

57. L'intégration de considérations relatives à la résilience climatique dans les politiques et stratégies nationales liées à l'agriculture, à la foresterie, à la gestion de l'eau et à la planification urbaine permettrait de veiller à ce que les objectifs de durabilité environnementale soient alignés sur les objectifs de développement plus généraux.

### **Examen par la dixième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement**

58. La présente note a pour but de mettre en lumière les financements et les partenariats voulus afin de relever les ambitions africaines en matière de lutte contre la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse. Certaines des questions clefs soulevées à ce titre dont l'examen est suggéré figurent ci-dessous :

a) Comment les pays africains peuvent-ils fixer des objectifs ambitieux et adopter des mécanismes de financement novateurs en vue de mobiliser davantage de ressources financières ?

- 
- b) Comment améliorer la collaboration aux niveaux régional et national, ainsi que l'utilisation optimale des ressources, en vue de maximiser les efforts de résilience face à la sécheresse ?
- c) Comment favoriser l'établissement de partenariats solides pour stimuler les investissements dans la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse ?
- d) Comment pouvons-nous créer des perspectives de mobilisation de partenaires aux niveaux régional et international, afin de créer des synergies et de recenser les actions possibles en faveur d'initiatives dont les effets conjoints dépasseraient ceux des initiatives existantes ?
-